

La Lisière

CONDITIONS GENERALES DU DEPÔT-VENTE

Les présentes conditions générales régissent la relation entre la Lisière et les déposantes de vêtements 2ème main

1. La personne déposante est tenue de vérifier l'état des pièces qu'elle souhaite confier à La Lisière avant son rdv de dépôt. Elle s'engage à ce que les pièces confiées soient conformes aux exigences de la Charte et ne présentent pas de défauts.
2. La personne déposante s'engage à avertir La Lisière si une pièce proposée a été réparée par ses soins ou par un professionnel.
3. Les pièces de marques de luxe doivent être authentifiées au minimum par une facture et si possible fournies avec leur boîte/pochon d'origine. Elles seront refusées sans cela.
4. La Lisière ne peut être tenue pour responsable des dommages «post-achat» sur les pièces vendues. Le cas échéant, s'il devait y avoir suspicion de vice caché sur une pièce faisant l'objet d'un défaut découvert après l'achat, La Lisière se réserve le droit de mettre en relation la déposante et la cliente pour une remise en état de la pièce vendue aux frais de la déposante.
5. La Lisière engage sa responsabilité en cas de détérioration involontaire par son personnel des pièces déposées ainsi que pour le vol par effraction des pièces proposées à la vente en ses murs.
6. La Lisière fera tout son possible pour mettre en valeur et vendre les pièces proposées par les déposantes mais ne peut pas garantir que toutes les pièces plairont à coup sûr à sa clientèle.
7. Rétribution des ventes : le montant de la part qui revient à la déposante est versé uniquement en fin de saison, et au plus tard dans les 10 jours une fois le solde des pièces récupérées. Selon le choix de la déposante 60% en LYS ou 40% en CHF
8. Si la personne déposante souhaite retirer ses pièces de manière anticipée (avant la fin de la saison de 3 mois) et seulement après avoir convenu d'un rendez-vous avec La Lisière, une taxe forfaitaire sera alors facturée à hauteur de CHF 25.-
9. La Lisière se réserve le droit de rompre son engagement avec une déposante en cas de non-respect des conditions générales ou abus.
10. Tout litige sera réglé via la protection juridique de La Lisière. Le droit suisse s'applique.
11. La Lisière se réserve le droit d'actualiser les présentes conditions générales chaque année si nécessaire.
12. La personne déposante qui valide un rdv de dépôt s'engage à respecter la Charte et les présentes Conditions générales établies par La Lisière.

